

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

*Politique de soutien aux projets en lien
avec la mise en œuvre*

Février 2012



MRC
du DOMAINE-du-ROY

DOMAINE-DU-ROY
Lac-Saint-Jean

[HD]*

*Hautement Distinctif

Table des matières

CONTEXTE	3
ORIENTATIONS	3
OBJECTIFS	3
PROJETS VISÉS	4
NATURE DU SOUTIEN	4
<i>SOUTIEN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL</i>	4
<i>SOUTIEN FINANCIER</i>	5
ENTRÉE EN VIGUEUR	5

Contexte

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté en octobre 2010 son *Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire (PDZA)*. L'adoption de ce plan faisait suite au lancement d'une expérience pilote par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour laquelle 8 MRC à l'échelle du Québec ont été retenues afin d'élaborer une planification applicable à la zone agricole de leur territoire respectif.

Le PDZA de la MRC du Domaine-du-Roy découle de la concertation entre les intervenants du milieu municipal et ceux du milieu agricole, réunis autour du chantier agroalimentaire émanant de la vision stratégique de développement de la MRC. Le PDZA propose un plan d'action contenant 9 grandes stratégies de développement ainsi que 36 actions en découlant.

Orientations

La MRC souhaite supporter les promoteurs dans le développement et la consolidation de projets agricoles qui cadrent avec les orientations contenues dans son Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire ainsi qu'avec son schéma d'aménagement et de développement révisé, le tout dans une perspective de développement socio-économique et d'occupation dynamique de son territoire.

Elle désire également faire profiter les promoteurs de projet de l'expérience collective et de l'appui des principaux acteurs de l'agriculture réunis autour de différents comités sous sa responsabilité.

Objectifs

- Assurer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire ainsi que du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Favoriser le maintien des entreprises agricoles existantes et le développement de nouveaux usages agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques dans la MRC du Domaine-du-Roy, notamment dans les secteurs caractérisés comme viables et en dévitalisation;
- Maximiser l'occupation de la zone agricole permanente par des projets reliés à l'agriculture;
- Apporter un soutien technique et professionnel aux promoteurs ayant des projets agricoles cadrant avec les diverses planifications de la MRC du Domaine-du-Roy.

Projets visés

Les projets agricoles pouvant bénéficier du support de la MRC du Domaine-du-Roy sont les suivants :

- Les projets agricoles en lien avec l'une des neuf (9) stratégies incluses dans le PDZA;
- Les projets agricoles constituant le revenu principal du propriétaire, sur l'ensemble du territoire de la MRC et particulièrement dans les cas d'établissement de la relève agricole;
- Le développement et l'implantation de projets agricoles lorsque l'agriculture ne constitue pas le revenu principal du propriétaire, mais que ces projets sont situés dans une affectation agricole « viable » ou « en dévitalisation » au schéma d'aménagement et de développement;
- Le morcellement des propriétés foncières, lorsque situées dans une affectation agricole « viable » ou « en dévitalisation » au schéma d'aménagement et de développement, strictement pour des projets répondant au critère précédent;
- L'implantation de résidence accessoire à un projet agricole comportant un volet agrotouristique, de production, de transformation et/ou de vente de produits agricoles;
- Les projets collectifs regroupant plusieurs producteurs agricoles et/ou organisations ayant un lien avec l'agriculture (municipalités, OSBL, etc.).

Sont spécifiquement exclus des projets admissibles :

- Les demandes d'implantation résidentielle en zone agricole permanente qui ne sont pas accessoires à un usage agricole existant ou projeté;
- Les demandes ne cadrant pas avec les orientations stratégiques du PDZA.

Nature du soutien

Le soutien accordé par la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre des projets admissibles pourra prendre l'une des formes suivantes :

Soutien technique et professionnel

- Production de documents et plans cartographiques ;
- Présentation du projet au comité consultatif agricole de la MRC pour recommandation au conseil de la MRC et, le cas échéant, adoption de résolution en appui au projet;
- Présentation au chantier agroalimentaire de la MRC;
- Support technique à la production des demandes d'autorisation à la CPTAQ;
- Accompagnement professionnel lors d'audiences avec les commissaires de la CPTAQ.

Soutien financier

La MRC du Domaine-du-Roy dispose de fonds pouvant soutenir la mise en place de projets de nature agricole, notamment via les fonds en provenance de la Politique nationale de la ruralité. Les enveloppes disponibles pourront être utilisées pour financer des projets, moyennant le respect des critères d'admissibilité prévus pour chacun.

Les projets pourront également bénéficier des fonds du CLD Domaine-du-Roy réservés à l'agriculture, en autant que ces derniers soit conformes aux critères d'admissibilité prévus aux politiques internes du CLD.

Entrée en vigueur

La présente politique entrera en vigueur au moment de son adoption par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.